

DEPARTEMENT DU  
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE  
CLERMONT-FERRAND



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2023**  
**N° 2023.09.08**

Conseillers en exercice	<b>33</b>	<b>L'an deux mille vingt trois, le dix neuf septembre à 20:00</b> , le Conseil Municipal de la Commune de <b>BEAUMONT</b> s'est réuni en <b>séance ordinaire</b> à la Mairie, après convocation légale du mercredi 13 septembre 2023, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	<b>25</b>	
Absents représentés	<b>8</b>	
Absents non représentés	<b>0</b>	

**Étaient présents :**

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Martine MÉZONNET, Michel PRÉAU, Yaëlle MATHIEU-PÉGART, Cristina MESLET, Aïcha GASSER, Béatrice STABAT-ROUSSET, Francis GAUMY, Josiane MARION, Jean-François VIGUÈS, Vivien GOURBEYRE, Aurélien BAZIN, Olivier DEVISE, François ULRICH, Hélène VEILHAN, Dominique MOLLE, Marie-Laure LANCIAUX, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Jean-François MAUME

**Absents représentés :**

Nadine DAMBRUN représentée par Christian DURANTIN  
Guy PICARLE représenté par Jean-Paul CUZIN  
Hervé GRANDJEAN représenté par Michel PRÉAU  
Valérie BERTHÉOL représentée par Josiane MARION  
Damien PESSOT représenté par Martine MÉZONNET  
Philippe ROCHETTE représenté par Christine LECHEVALLIER  
Françoise MASSOUBRE représentée par Aïcha GASSER  
Aline FAYE représentée par Jean-François MAUME

*Jean-François VIGUÈS a été nommé secrétaire de séance.*

## **AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE ET LA VILLE DE BEAUMONT REGULARISATION DES FICHES SECTORIELLES 2022 ET FICHES SECTORIELLES PREVISIONNELLES 2023**

**Vu** la convention du 21 décembre 2016, et ses avenants, signées entre Clermont Auvergne Métropole et la Ville de Beaumont concernant la mise à disposition des services techniques de ville,

**Vu** la convention du 22 mars 2017 signées entre Clermont Auvergne Métropole et la Ville de Beaumont concernant la mise à disposition du Service « Ressources, Fiscalité, Prospective » de Clermont Auvergne Métropole,

**Vu** la présentation de la note de synthèse à la Commission Finances et Vie économique du 07 septembre 2023,

**Considérant** que le constat qualitatif et quantitatif des services mise à disposition de la Métropole, établit conjointement entre la Commune et la Métropole, fait apparaître quelques ajustements pour 2022,

**Considérant** que Clermont Auvergne Métropole délibérera de façon parallèle sur cette question lors du Conseil Métropolitain du 29 septembre 2023,

**Considérant** que le prévisionnel 2023 a quant à lui été élaboré en fonction des coûts constatés au compte administratif 2022,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par **33 Voix Pour** décide :

- **DE VALIDER** les fiches sectorielles de régularisation 2022 jointes à la présente délibération,
- **DE PROCEDER** aux régularisations correspondantes,
- **DE VALIDER** les fiches sectorielles 2023, précisant les montants prévisionnelles, également jointes à la présente délibération.

LE MAIRE  
Jean-Paul CUZIN

**Fiche sectorielle de mutualisation - RÉGULARISATION 2022**

Mise à disposition des services techniques de la Ville de Beaumont  
 au profit de Clermont Auvergne Métropole

Entretien du patrimoine bâti

Délibération du Conseil métropolitain du 09 décembre 2016

Délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2016

**Rappel de l'objet de la mise à disposition :**

La mise à disposition des services techniques de la Ville de Beaumont a été conclue pour l'entretien des bâtiments métropolitains situés à Beaumont

**Prévisionnel 2022**

Activités	Masse salariale	Dépenses directes	Total
Entretien du patrimoine bâti	938,00 €	44 771,00 €	45 709,00 €
TOTAL			45 709,00 €

**Coût réel pour 2022**

Activités	Masse salariale	Dépenses directes	Total
Entretien du patrimoine bâti (Médiathèque)	938.00 €	37 664.53 €	38 602.53 €
Entretien du patrimoine bâti (Pôle de proximité)	126.00 €	25 910.54 €	26 036.54 €
TOTAL			64 639.07 €

L'écart entre le prévisionnel 2022 et le coût réel du service mis à disposition s'élève à + 18 930.07 euros .

**Fiche sectorielle de mutualisation - RÉGULARISATION 2022**

Mise à disposition des services techniques de la Ville de Beaumont  
au profit de Clermont Auvergne Métropole

Entretien des véhicules métropolitains

Délibération du Conseil métropolitain du 09 décembre 2016

Délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2016

**Rappel de l'objet de la mise à disposition :**

La mise à disposition des services techniques de la Ville de Beaumont a été conclue pour l'entretien des véhicules métropolitains.

**Prévisionnel 2022**

Activités	Masse salariale	Dépenses directes	Total
Entretien des véhicules	4 450,00 €	45 000,00 €	49 450,00 €
TOTAL			49 450,00 €

**Coût réel pour 2022**

Activités	Masse salariale	Dépenses directes	Total
Entretien des véhicules	4 343.78 €	30 709.91 €	35 503.70 €
TOTAL			35 503.70 €

L'écart entre le prévisionnel 2022 et le coût réel du service de mise à disposition s'élève à - 14 396.30 euros .

**Fiche sectorielle de mutualisation - RÉGULARISATION 2022**

Mise à disposition des services techniques de la Ville de Beaumont  
au profit de Clermont Auvergne Métropole

Entretien des espaces verts sur voiries

Délibération du Conseil métropolitain du 09 décembre 2016

Délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2016

**Rappel de l'objet de la mise à disposition :**

La mise à disposition des services techniques de la Ville de Beaumont a été conclue pour l'entretien des espaces verts sur l'emprise des voiries métropolitaines.

**Prévisionnel 2022**

Activités	Masse salariale	Dépenses directes	Total
Entretien des espaces verts	192 483,00 €	42 000,00 €	234 483,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>234 483,00 €</b>

**Coût réel pour 2022**

Activités	Masse salariale	Dépenses directes	Total
Entretien des espaces verts	191 268.99 €	41 430.87	232 699.86 €
<b>TOTAL</b>			<b>232 699.86 €</b>

L'écart entre le prévisionnel 2022 et le coût réel du service mis à disposition s'élève à - 1 783.14 euros .

Fiche sectorielle de mutualisation 2023

Mise à disposition des Services techniques de la Commune  
au profit de Clermont Auvergne Métropole

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID : 063-216300327-20230919-CC2023\_09\_08-DE



Délibération du Conseil métropolitain du 09 décembre 2016

Délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2016

**Pour la commune de Beaumont ;**

Direction / Service mis à disposition : Direction de l'Aménagement du Territoire

Directeur / Chef de service : Monsieur Arnaud FRISACH

Référent avec la Métropole : Madame Nelly MAGNIER

**Pour Clermont Auvergne Métropole :**

Direction / Service de rattachement : Direction de l'Ingénierie Patrimoniale

Email : patrimoinecommunautaire@clermontmetropole.eu

Chef de service : Madame Lucie LEROY-SCHMITT

Référent avec la commune : Madame Lucie LEROY SCHMITT

**Objet de la mise à disposition :**

La présente mise à disposition est réalisée en vue de concourir à l'entretien du patrimoine métropolitain. Le service mis à disposition assure les prestations d'entretien ménager de la médiathèque Guy Cadou ainsi que les opérations de maintenance de 1<sup>er</sup> niveau.

La commune s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la continuité de service.

**Détail des montants prévisionnels pour l'année 2023**

Tableau élaboré en fonction des coûts constatés à partir du compte administratif 2022 actualisés au vu du budget primitif 2023

Activité	Équipe de terrain			Encadrement direct		Dépenses affectées directement	Total
	ETP	Fréquence d'intervention hebdomadaire sur le site	Masse salariale (toutes charges incluses)	ETP	Masse salariale (toutes charges incluses)		
Nettoyage des locaux (Médiathèque)		Contrat ONET	938.00 €			29 155.88 €	30 093.88 €
Nettoyage des locaux (Pôle de proximité)		Contrat ONET	126.00 €			28 137.39 €	28 263.39 €
<b>Total annuel</b>							<b>58 357.27</b>

Le montant annuel prévu au titre de cette mise à disposition est de **58 357.27 euros**.

**Mise à disposition des Services Techniques de la Ville de Beaumont  
au profit de Clermont Auvergne Métropole**

Délibération du Conseil métropolitain du 9 décembre 2016

Délibération du conseil municipal du 13 décembre 2016

**Pour la Ville de Beaumont:**

Direction / Service mis à disposition : Direction de l'Aménagement du Territoire/Parc Véhicules et Matériels  
 Directeur / Chef de service : Messieurs Arnaud FRISACH /Thierry ROCHON  
 Référent avec Clermont Auvergne Métropole : Madame Nelly MAGNIER

**Pour Clermont Auvergne Métropole :**

Direction / Service de rattachement : Direction de l'Espace Public et de la Proximité  
 Directeur / Chef de service : Monsieur Gilles MICHEL  
 Référent avec la commune : Monsieur BOUCHEIX Romain – Gestionnaire de flotte de véhicules

**Objet de la mise à disposition :**

La présente mise à disposition (MAD) est réalisée en vue de concourir à l'entretien des véhicules métropolitains et nécessaires à l'exercice de ses compétences.

Le service mis à disposition assurera les missions suivantes :

- Entretien des véhicules, leurs réparations, la fourniture de carburants, la gestion des sinistres et des infractions au code de la route,
- La gestion des contrats d'acquisitions des matériels et de l'ensemble des contrats nécessaires au fonctionnement courant du parc.

La commune s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la continuité de service.

**Détail des montants prévisionnels pour l'année 2023:**

Activités	ETP	Masse salariale	Dépenses directes	TOTAL
Entretien des véhicules et gestion	0.10 ETP	4 500 €	28 260.00 €	32 760.00 €

Le montant annuel prévu au titre de cette mise à disposition est de 32 760.00 euros.

## Fiche sectorielle de mutualisation 2023

### Mise à disposition des Services techniques de la Commune au profit de Clermont Auvergne Métropole

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID : 063-216300327-20230919-CC2023\_09\_08-DE



Délibération du Conseil métropolitain du 09 décembre 2016

Délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2016

#### Pour la commune de Beaumont :

Direction / Service mis à disposition : Direction de l'Aménagement du Territoire/Service Espaces Verts

Directeur / Chef de service : Arnaud FRISACH / Bastien NEFF

Référent avec la Métropole : Nelly MAGNIER

#### Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction de rattachement : Direction de l'Espace Public et de la Proximité

Directeur / Chef de service : Monsieur Gilles Michel

Référent avec la commune : Monsieur Olivier Astruc, responsable du Pôle de proximité

#### Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition est réalisée en vue de concourir à l'entretien des espaces verts sur l'emprise des voiries communautaires.

La commune s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la continuité de service.

#### Détail des montants prévisionnels pour l'année 2023

Tableau élaboré en fonction des coûts constatés à partir du compte administratif 2022 actualisés au vu du budget primitif 2023

Activité	Équipe de terrain		Encadrement direct		Dépenses affectées directement	Total
	ETP	Masse salariale (toutes charges incluses)	ETP	Masse salariale (toutes charges incluses)		
Entretien des espaces verts sur emprise voirie		176 000.00 €		22 000.00 €	50 000.00 €	248 000.00 €
					<b>Total annuel</b>	<b>248 000.00 €</b>

Le montant annuel prévu au titre de cette mise à disposition est de **248 000.00 euros**.

Fiche sectorielle de mutualisation – PREVISIONNEL 2023

**Mise à disposition du service « Ressources, Fiscalité, Prospective »  
de la Direction de la Stratégie Financière métropolitaine au profit de la Ville de Beaumont**

Délibération du Conseil communautaire en date du 31 mars 2017

Délibération du Conseil municipal de Beaumont en date du 22 mars 2017

**Pour la Métropole :**

Direction de la Stratégie Financière: Françoise BOURGEADE  
Service mis à disposition: Service Ressources, Fiscalité, Prospective  
Chef de service: Antoine PICARD  
Référént du service mis à disposition: Marjorie AUBERT

**Pour la Ville de Beaumont :**

Direction/service de rattachement: Direction des Finances  
Directrice/ cheffe de service : Kevin ROLAND  
Référént avec la Métropole: Kevin ROLAND

**Objet de la mise à disposition :**

Dans le cadre de la mise à disposition, les missions confiées par la Ville de Beaumont au service « Ressources, Fiscalité, Prospective » concernent :

- la gestion des contrats d'emprunts,
- la production des états de dette annuels,
- l'établissement des échéanciers pour le remboursement des emprunts,
- la gestion de la dette garantie.

**Détail des montants prévisionnels pour l'année 2023**

Prévisionnel 2023	ETP	Coûts masse salariale (toutes charges incluses)	Dépenses directes (matériels, contrats...)	Total
Gestion des contrats d'emprunts et production des états de dette	2,5	750,00 €	638,00 €	1 388,00 €
Total				1 388,00 €

Le montant annuel prévu au titre de cette mise à disposition est de 1 388,00€ pour 2023.